



HAL
open science

Sciences juridiques, politique et gestion

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences juridiques, politique et gestion. 2009, Université Lille 2 - Droit et santé. hceres-02035418

HAL Id: hceres-02035418

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035418>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°74
"Sciences juridiques, politique et
gestion"
de l'Université Lille 2 –
Droit et Santé



mai 2009

Contexte général

L'école doctorale 74 « Sciences juridiques, politiques et de gestion » est portée par l'Université de Lille 2. Trois établissements sont co-accrédités : l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), l'Université d'Artois et l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis (UVHC). Elle est l'une des six ED thématiques résultant de la restructuration des ED de la région Nord-Pas-de-Calais dans le cadre d'un projet de collège doctoral européen. L'ED fonctionne d'ores et déjà dans sa nouvelle configuration depuis la rentrée universitaire 2007. Elle regroupe l'ensemble des doctorants des unités de recherches des quatre universités ainsi que ceux de l'IEP de Lille (droit et sciences politiques) et de l'unité GERME (finance et marketing). Au total, y sont ainsi rattachées 12 unités de recherche (9 unités à Lille et une pour chacune des trois autres universités partenaires) dont 2 UMR et 5 EA, les autres unités étant en cours d'accréditation.

Ces quatre universités participent au PRES de projets Lille Nord de France. L'ED constitue l'un de ces projets, mais reste distincte du PRES avec lequel elle entretient de bonnes relations. Il ne semble pas qu'une intégration au PRES soit encore à l'ordre du jour.

Constats

- Administration et moyens de l'ED

L'ED est dirigée par un directeur assisté d'un conseil de l'ED au sein duquel sont représentées les 12 équipes de recherche auxquelles s'ajoutent un élu de l'administration de l'ED, 3 étudiants élus ainsi que des personnalités extérieures qui pour l'instant ne sont pas encore toutes désignées. Leur nomination est liée à la mise en place du PRES qui a pris du retard. Les candidats pressentis sont : un représentant du barreau, un représentant des métiers du journalisme et un représentant du monde de l'entreprise (MEDEF ou CCI). Devront également siéger dans le conseil, le directeur du collège doctoral européen et le directeur du CIES.

La succession du directeur qui doit partir prochainement à la retraite, est préparée.

Ce conseil se réunit en moyenne une fois par mois ce qui est un rythme soutenu.

L'encadrement administratif, constitué d'un ingénieur de recherche et d'un adjoint administratif, est satisfaisant aux yeux du directeur et son efficacité et sa disponibilité sont loués par les doctorants. Les moyens matériels en équipement et en locaux sont également considérés comme satisfaisants (deux bureaux, une salle de réunion et une salle informatique). La dotation budgétaire de 40 700 euros est jugée convenable.

- Bilan quantitatif

L'ED réunit 350 doctorants, encadrés par 87 PR, 39 MC-HDR, et 4 chercheurs. Tous les MC sont HDR. 82 % des doctorants relèvent de la Faculté de Droit de Lille 2, les 18 % restant se répartissent équitablement entre les trois autres universités.

Le nombre des thèses soutenues est en augmentation : 40 en 2008.

La durée moyenne de la thèse était de 64 mois en 2007, l'ED ayant pour objectif de ramener cette durée à 60 mois.



On note un taux important d'abandons : abandons volontaires ou résultant de la politique de dissuasion de l'ED à l'égard des thèses insuffisamment avancées lors d'une demande de dérogation. Les abandons sont ainsi mieux maîtrisés.

Le taux de soutenance des doctorants bénéficiant d'allocation de recherche est relativement faible 52 % de 2000 à 2004 et depuis 2004, aucune soutenance semble-t-il.

- Encadrement et suivi

L'encadrement et le suivi des doctorants sont très bien assurés.

Lors de l'inscription en thèse, le directeur de l'ED reçoit les doctorants qui le souhaitent et obligatoirement ceux dont la thèse fait l'objet d'un financement.

Des conditions particulières peuvent être imposées aux doctorants titulaires d'un master professionnel afin de s'assurer de leur capacité à rédiger une thèse ; à l'issue de la première année un jury vérifie ces capacités dans le cadre d'une « procédure de probation ». L'inscription est obligatoirement annuelle et fait l'objet d'un rapport préalable du doctorant sur l'avancement de ses travaux validés par le directeur de thèse ainsi que d'un entretien avec le directeur de l'ED.

Chaque année le directeur reçoit les doctorants dont la thèse est financée. A la fin de la troisième année il reçoit individuellement la totalité des doctorants pour examiner l'état d'avancement de la thèse, le calendrier, la nature de leurs rapports avec le directeur de thèse.

Afin de faciliter l'achèvement de la thèse, le doctorant peut être déchargé temporairement d'enseignement.

Par ailleurs, un accord est passé entre le directeur de l'ED et le doctorant en vue de l'achèvement de la thèse dans les délais impartis faute de quoi l'inscription ne sera pas renouvelée.

La Charte des thèses limite à dix le nombre des thèses encadrées par un même directeur de thèse. La moyenne est de 3 thèses par HDR, cependant la répartition n'est pas uniforme et un effort est fait pour que tous les HDR puissent encadrer des thèses.

L'ED s'est dotée d'un logiciel de détection des plagiat.

Une quarantaine de thèses ont été mises en ligne depuis 2007.

- Financement des thèses

Le taux de financement des thèses est de 24 %.

Le financement résulte essentiellement de l'attribution d'allocations de recherche (pour 60 % des thèses financées), de conventions CIFRE pour 12 %, et dans une faible mesure de CDD liés à la thèse, de financement du MAE pour les doctorants étrangers et d'allocations doctorales allouées par un Conseil régional. Les doctorants exerçant une activité professionnelle sont environ 30 %, et 46 % n'ont pas de financement pour leur thèse.

- Formation

Les doctorants doivent suivre une formation de 60 h sur trois ans. Plusieurs modules leurs sont proposés relatifs à la formation fondamentale (lecture d'une œuvre, interprétation, argumentation), à la valorisation de la thèse auprès de la communauté scientifique et auprès des professionnels, à la formation à la recherche, à l'intégration professionnelle : préparation du TOEIC (dont l'ED prend en charge les frais d'inscription), participation à des doctoriales (des doctoriales sont notamment prévues avec la Belgique en septembre 2009), valorisation des compétences.

Les doctorants sont satisfaits de cette formation qui leur semble tout à fait utile.



Des programmes d'insertion professionnelle ont été mutualisés et donnent lieu à une restitution d'expérience par les doctorants. La formation est répartie entre les quatre universités et l'ED assure le financement des déplacements des doctorants, mais d'une façon qui n'est pas encore totalement satisfaisante.

L'ED finance également des missions à la hauteur de 50 % pour permettre aux doctorants d'assister ou de participer à des colloques. Les 50 % restants sont à la charge du laboratoire de recherche.

- Ouverture nationale et internationale

20 % des doctorants viennent d'autres universités que Lille 2 et près de 25 % sont étrangers.

Les cotutelles de thèses (13) ne représentent que 3 % des thèses, mais témoignent des liens entre l'ED et un certain nombre de pays européens, d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient.

Le collège doctoral européen constitué entre les écoles doctorales de la région assure les relations internationales de celles-ci et notamment gère la mobilité. La mobilité sortante est plus développée que la mobilité entrante. Elle est financée par l'ED.

La pratique des « visiting scientists » permet d'accueillir des chercheurs étrangers pour une durée plus courte que les professeurs invités ; leur nombre n'est pas fourni.

Les relations internationales sont largement tournées vers la Belgique.

Projet

L'école doctorale a pour objectif de faire monter le niveau des thèses et de permettre aux jeunes doctorants de devenir des jeunes professionnels de la recherche. Dans le cadre du PRES, est envisagée la construction d'un grand master de recherche régional en droit, en science politique et en gestion. L'intégration du sport est prévue dans les thématiques retenues.

Conclusion

- Points forts :

- L'encadrement des doctorants est très bien assuré.
- Les séminaires de formation sont utiles et appréciés ; les séminaires en réseau sont particulièrement intéressants.
- Les procédures d'entretien constituent un élément important de la vie des doctorants en même temps qu'un soutien efficace et réel.
- Les possibilités de modulation de service pour les doctorants en fin de thèse leur assurent la sérénité et le temps nécessaires pour achever leur travail dans les délais impartis.



- Points faibles :
 - Les relations internationales ne constituent pas un axe majeur de la politique de l'ED. Le nombre des cotutelles de thèses est faible par rapport au total des thèses inscrites.
 - Certaines unités semblent moins impliquées dans la dynamique d'ensemble de l'ED.
 - Les statistiques présentées sont parfois anciennes (sur le devenir des diplômés) et partielles ; elles ne permettent pas d'avoir, par exemple, une vue exacte du nombre des thèses soutenues selon les catégories de financement ou d'absence de financement. La proportion des thèses soutenues par les ALER ne semble pas importante.
 - On relève une certaine disparité entre les doctorants de Lille 2 et ceux des trois autres universités en ce qui concerne, d'une part, l'information, notamment sur les colloques intéressant leur thématique de recherche et, d'autre part, le financement de leurs déplacements pour assister aux séminaires de formation ou à des colloques.
 - Les relations entre l'ED et le PRES ne sont pas parfaitement claires notamment dans une vision prospective et le projet pour le prochain contrat semble insuffisamment argumenté.
- Commentaire et recommandations :
 - Fournir un tableau global du nombre des thèses soutenues par catégorie de financement.
 - Développer les cotutelles de thèses et étendre le domaine géographique des relations internationales.
 - Assurer un financement mieux partagé des missions des doctorants en augmentant la part contributive de l'ED par rapport à celle qui est exigée des laboratoires.
 - Veiller à respecter davantage d'équité entre les doctorants dans le domaine des missions.
 - Une uniformisation de l'accès des doctorants aux ressources du SCD serait souhaitable.
 - Améliorer la communication destinée aux doctorants entre les différentes ED thématiques et les unités de recherche.
 - Faire un effort d'information en direction des étudiants de M2.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : A

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Observations de l'établissement





Université Lille Nord de France

Pôle de Recherche
et d'Enseignement Supérieur

1 bis rue Georges Lefèvre - 59044 Lille Cedex
Tél : +33 (0) 320 298 560
Fax : +33 (0) 320 298 564

Lille, le mardi 23 juin 2009

Le Président à

Monsieur Alain MENAND
Directeur de la section des
formations et des diplômes
Agence d'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement
Supérieur (AERES)
20, rue Vivienne
75002 PARIS

N/Réf. : CS/PMR/SD/09/06/2
V/Réf. : EVAL-0593560Z-S3100017377

**Objet : Observations sur le Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°74
« Sciences juridiques, politique et gestion » dirigée par le Directeur Christian-
Marie WALLON-LEDUCQ.**

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour la qualité du rapport fourni à la suite de l'expertise de cette école doctorale.

Au titre du PRES conformément à la décision de son Conseil d'Administration en date du 22 juin 2009 et agissant conjointement en qualité de Président du PRES et de Président de l'Université Lille 2, porteur de l'école doctorale susvisée, j'ai le plaisir de vous transmettre les observations du directeur. Je n'ai aucune remarque particulière à formuler en complément de celles qu'il a exprimées dont vous trouverez copie ci-jointe.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

Pr. Christian SERGHERAERT





École Doctorale 74
des sciences juridiques,
politiques et de gestion

Monsieur Christian-Marie Wallon-Leducq
Directeur de l'École doctorale SJPG (n°74)

A l'attention de

Monsieur Alain Menand
Directeur de la section des formations et des
diplômes

Objet : Remarques du directeur d'école doctorale au rapport d'évaluation de l'école doctorale 74 « sciences juridiques politiques et sociales » de l'Université de Lille2.

Le directeur a transmis à l'ensemble des membres du conseil de l'ED le rapport d'évaluation de l'AERES après la visite du lundi 16 mars 2009.

De manière générale, chacun note la fidélité du rapport aux éléments présentés et discutés lors de la visite. La note A est d'autant plus satisfaisante qu'elle caractérise les quatre rubriques constitutives de la notation finale et qu'il s'agit donc d'une notation homogène.

Les domaines faisant l'objet de recommandations pour l'avenir ont ceux-là mêmes que l'ED entend parfaire dans la période à venir : développer les cotutelles à partir d'échanges structurés et diversifiés, améliorer, encore, la part des thèses financées, toujours mieux ou plus informer les étudiants de M2.

La plus grande égalité des doctorants au sein de l'ED doit gagner à l'existence du PRES et à l'harmonisation des budgets et des procédures. Les premières réunions du PRES avec les écoles doctorales ont débutées dans le cadre des nouvelles structures et la dynamique est lancée.

La question de l'égal accès aux ressources du SCD de Lille relève d'une contrainte des services informatiques lors des inscriptions administratives. Il conviendra de l'examiner techniquement.

Les statistiques avaient été fournies conformément aux critères fixés par l'AERES quant aux périodes examinées, elles sont mises à jour régulièrement et sont disponibles à toute demande. Le tableau de répartition des thèses par catégorie de financement est également disponible.

Notons enfin que la dotation de l'ED est de 31000 euros et non de 40700. Mais sûrement doit-on voir dans ce décalage un bon signe pour l'avenir.

Christian-Marie Wallon-Leducq
Le 22 juin 2009



Lille 2 ■ droit et santé